

## Document d'informations du camp de jour Saint-André-Apôtre

Bonjour,

Ce guide contient les informations relatives au camp de jour Saint-André Apôtre. Donc il est important de le lire attentivement et le conserver pour l'été.

### 1. Horaire

Début du camp : 27 juin

Fin du camp : 19 août

Le camp se déroule de 9 h à 15 h 30 du lundi au vendredi. Le service de garde est offert en AM ou PM ou AM et Pm de 7 h à 9 h et de 15 h 30 à 18 h.

Pour les **retards** en fin de journée, des frais de 10\$ par tranche de 15 minutes par enfant, débutant à la première minute de chaque quart seront exigés. Les frais devront être acquittés le jour même.

### 2. Accueil

L'accueil se fait par la porte du service de garde, sur la rue Esplanade. En période de pluie, ils entrent à l'intérieur et si la température est clémente, ils restent dehors avec les animateurs.

L'enfant donne son nom à l'animateur lors de son arrivée. Nous ne faisons pas d'appel de suivi des enfants absents, assurez-vous que votre enfant à donner son nom à l'animateur.

### 3. Programmation

- Activités sportives (sports d'équipe, baignade, etc)
- Activités culturelles (bricolage, lecture, etc)
- Activités de plein air
- Jeux coopératifs
- Grands jeux
- Sorties
- Et plus encore...

Les activités sont dans un encadrement respectueux, sain et sécuritaire.

### 4. Tenue vestimentaire

Les enfants vont être actifs toute la journée, il est primordial qu'ils portent des vêtements confortables : **short, T-Shirt, souliers de course et casquette ou chapeau** sont de mise.

### 5. Le matériel à apporter

Chaque jour, l'enfant doit avoir dans son sac à dos:

- ❑ Repas (boîte à lunch pour le dîner)

## Document d'informations du camp de jour Saint-André-Apôtre

- 2 collations
- Jus ou bouteille d'eau
- Maillot de bain et serviette
- Chapeau ou casquette
- Crème solaire
- Vêtement de rechange
- Matériel de bricolage : ciseaux, trousse de crayons de couleur ou feutres...

En cas de pluie :

- Imperméable/ bottes de pluie
- Chandail chaud par temps frais

Bien **identifier** toutes les choses que l'enfant met ou apporte au camp.

### 6. Proscrit au camp

- Sandales, gougounes et Croc sauf à la piscine et jeux d'eau
- Bijoux
- Jupe, robe
- Jeux de la maison, appareils électroniques, cellulaire, etc

Il est à noter que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

### 7. Lunch et collation

Les enfants dépenseront beaucoup d'énergie dans leur journée au camp, il serait bon de leur fournir un lunch bien équilibré, contenant des aliments sains et qu'ils aiment. Également leur donner au moins deux breuvages par jour.

Une période est prévue durant le matin pour la collation, et une seconde en fin de journée. Donc prévoir les collations en fonction.

Les enfants n'ont accès ni aux micro-ondes, ni aux réfrigérateurs.

Aucun partage d'aliments afin d'éviter des problèmes d'allergies.

### 8. Maladie et médicaments

Le camp de jour ne supervise pas la prise de médicaments, prescrite ou non. Les médicaments doivent être pris avant ou après les heures de camp.

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux, etc) ne peut être admis au camp. Si cela se déclare pendant le camp, les parents seront aussitôt appelés et devront venir chercher leur enfant.

## Document d'informations du camp de jour Saint-André-Apôtre

### 9. Code de vie et autres mesures

Au camp, le **RESPECT** est de rigueur en tout temps et envers tout le monde : animateurs, participants, parents etc.

Langage ou comportement haineux, violent ou discriminatoire = **TOLÉRANCE ZÉRO**.

Si un enfant brise de l'équipement de manière délibérée, celui-ci sera facturé aux parents.

Au camp :

- J'écoute les consignes et les règles de l'animateur et du camp;
- Je participe aux activités;
- J'utilise un langage adéquat;
- Je fais attention au matériel et aux installations;
- Je suis mon animateur;
- Je m'habille convenablement;
- Je ramasse mes déchets;
- Je suis poli, souriant et de bonne humeur!

Si l'enfant ne respecte pas le code de vie, le personnel fait respecter la procédure disciplinaire.

1. Avis verbal de l'animateur à l'enfant
2. Avis verbal du coordonnateur à l'enfant
3. Entente écrite avec l'enfant, l'animateur et le coordonnateur, dans lequel l'enfant s'engage à respecter les règles du camp
4. Avis écrit aux parents, rencontre avec eux si nécessaire
5. Renvoi du camp pour une période indéterminée et ce, sans remboursement.

### 10. Retard/ absence

Si vous arrivez une fois que les activités ont débutées, assurez-vous que votre enfant a rejoint son groupe.

Si votre enfant s'absente, communiquer le plus tôt possible au 514 872-6290, laissez un message sur la boîte vocale.

### 11. Remboursement, annulation ou modification

- Modification : il est possible de modifier des semaines, tant qu'il y a de la place. Des frais de 10 \$ seront exigés pour des changements après le 20 juin.

## Document d'informations du camp de jour Saint-André-Apôtre

- Annulation : il est possible d'annuler une inscription. La demande doit être faite par courriel avant le mardi de la semaine précédent la semaine à annuler. Par exemple si je veux annuler la semaine 3, je dois faire ma demande avant le mardi de la semaine 2.
- Remboursement : des frais de 10% de gestion seront retenus sur le remboursement.
- Un chèque retourné (manque de fonds) par l'institution financière devra être remboursé en argent incluant les frais de pénalités bancaires de 35 \$ pour que votre enfant puisse intégrer le camp.

### 12. Communication

À tous les vendredis, un courriel est acheminé avec «L'écho de la semaine». Il s'agit des informations du camp de jour de la semaine suivante : activités, sorties etc.

### 13. Contrôle des départs à la fin de la journée

Lors du départ d'un enfant, le parent doit signer le départ de son enfant en présentant une pièce d'identité avec photo. Assurez-vous que le nom de la personne qui vient chercher l'enfant est dans le dossier de l'enfant, sinon il lui sera impossible de quitter avec l'enfant.

Si vous avez un empêchement pour venir chercher votre enfant lors d'une journée, vous devez absolument nous aviser par écrit le plus tôt possible.

### 14. COVID

Directive à venir selon la direction de la santé publique.

**Il est de votre responsabilité de conserver votre dossier à jour : adresse, numéro de téléphone, courriel et autres informations tel que votre numéro d'assurance sociale pour les relevés de frais de garde. Sans les informations à jour avant la production des relevés -24, nous ne pouvons vous émettre de relevés pour les impôts.**

**Pour plus d'informations n'hésitez pas à communiquer avec nous au :**

**514 331-6413 bureau de l'UFA**

**514 872-6290 poste du camp de jour durant l'été uniquement,**

**soit du 27 juin au 19 août**